

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/05/2019

Dossier complet le :

13/05/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0160

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MS Immobilier

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Valérie VERDIER (Présidente)

RCS / SIRET

8 1 5 | 3 3 6 | 0 9 4 | 0 0 0 1 7

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier	Défrichement de parcelles boisées dans une zone d'activité pour créer une unité de fabrication de pâtisseries. Surface de défrichement : 4,2 ha (surface totale terrain). La surface réelle de défrichement sera inférieure (cf. point 4.1 et 4.3)
1. b) Installations Classées	Création d'une unité de fabrication de pâtisseries surgelées. Activité soumise au régime de l'Enregistrement : rubriques 2220 et 2221. Dossier d'Enregistrement déposé à l'appui de ce projet. Installations déclaration : entrepôt 1511, combustion 2910/2915

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Compagnie des Pâtisseries exploite actuellement une unité de fabrication de pâtisseries sur la commune de Fuveau (13). Des extensions sont aujourd'hui nécessaires et ce projet implique le transfert de l'activité sur un autre site par manque de place. Le nouvel établissement sera créé dans le périmètre du Parc d'activités de Nicopolis sur la commune de Brignoles dans le département du Var (Zone d'activités créée en 1984). Ce projet sera créé sur un ensemble parcellaire de 4,2 ha actuellement occupé par un bois. Seule la surface nécessaire à l'implantation sera défrichée. Le projet actuel implique le déboisement de 2,5 ha. En fonction des évolutions possibles du projet (SDIS, DREAL, résultat étude faune/flore), cette surface pourra être modifiée. Au maximum, le défrichement sera de 4,2 ha.

La présente demande ainsi que le projet de construction est porté par MS Immobilier, l'exploitation du site sera confiée à Compagnie des Pâtisseries (Les plans et annexes ont été réalisés en vue de l'exploitation et porte ce nom de société).

L'unité comprendra toutes les installations nécessaires à son fonctionnement : locaux de stockage de matières premières, locaux de production, chambre froide de stockage de produits finis, locaux administratifs et sociaux, locaux techniques (TGBT, chaufferie, production de froid, air comprimé, transformateur). Ce projet comprend également la création des voies de circulation PL et engin de secours, les parkings, les réserves incendie, un bassin de confinement et de régulation des eaux pluviales. Un plan des futures installations est annexé à cette demande (projet à date).

4.2 Objectifs du projet

Un projet de développement et de modernisation de l'établissement actuel implanté sur la commune de Fuveau nécessite aujourd'hui une extension des bâtiments existants. La situation géographique actuelle ne permet aucune extension des installations, un transfert de l'activité est donc nécessaire.

La commune de Brignoles dispose de terrains au sein d'un parc d'activités (parc d'activités de Nicopolis) qui comprend de nombreux établissements industriels et artisanaux existants et en cours d'implantation.

La zone Nord de la zone d'activités autorisée présente un parcellaire susceptible d'accueillir la future unité de production de pâtisseries surgelées. La situation géographique du site, en zone d'activités, à l'écart de zones résidentielles et à proximité de grands axes de communication est avantageuse pour ce type d'activité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera accompagné d'une demande d'autorisation de défrichement de la parcelle d'implantation située en limite d'une zone boisée s'étendant au Nord de la zone d'activités. En amont de cette demande et de toute opération de débroussaillage/défrichement, un bureau d'étude spécialisé est chargé de procéder à l'inventaire faune/flore sur la parcelle, objet du projet et les alentours proches qui pourraient nécessiter des mesures anti-incendie par débroussaillage (OLD).

La surface de défrichement sera réduite au maximum en fonction du projet final retenu susceptible d'évoluer au regard des échanges préalables avec les services, collectivités et résultat des études en cours (inventaire faune/flore) afin de réduire les impacts induits. La conservation d'arbres sur la parcelle permettra une intégration paysagère améliorée et une réduction des coûts de défrichement. une annexe (pièce 7) permet de visualiser les zones non défrichées dans la cadre du projet actuel et les surfaces associées par parcelle cadastrale. Ces éléments sont données à titre indicatif. La surface définitive sera précisée dans la demande d'autorisation de défrichement.

Une fois la parcelle défrichée, les travaux de construction seront entrepris pour créer l'unité et ses utilités connexes (voies de circulation, bassin...). Une demande de permis de construire sera déposée à l'appui de ce projet. Des travaux de terrassement permettront d'aplanir le terrain, les déblais réalisés seront réutilisés sur site.

Toutes les dispositions seront prises pour prévenir les risques incendie et les risques de pollution (rétention sous capacités liquides, tri et stockage des déchets, accès contrôlés au chantier...) lors de la réalisation de ces travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'activité consiste en la fabrication de pâtisseries surgelées : tartes, fonds de tartes...

Cette activité agroalimentaire classique consiste en la réception des matières premières (farines, fruits, sel...), la transformation des produits (fabrication de produits crus ou cuits), leur conditionnement et le stockage en chambre froide négative.

Les installations techniques sont de petite dimension et sont non classées ou soumises au régime de la déclaration au titre de la législation des installations classées. L'activité principale est quant à elle visée par le régime de l'Enregistrement. Un dossier de demande d'enregistrement accompagne la réalisation de ce projet.

Les eaux usées générées par l'activité seront prétraitées (dégrillage et flottateur) sur le site puis envoyées vers le réseau d'assainissement et traitées par la station de Nicopolis. Une autorisation de déversement est en cours de réalisation avec le gestionnaire des installations. Les eaux pluviales seront traitées (séparateur hydrocarbures) et régulées avant rejet vers le réseau EP de la zone d'activités. Tous les déchets sont triés sur site et bénéficieront de filières de reprise et de traitement autorisées. Deux chaudières assureront la cuisson des produits et la fourniture des besoins en énergie. Elles seront alimentées par du gaz naturel, combustible peu polluant (notamment absence de soufre et de particules). Outre les autres établissements de la zone, aucune habitation ou établissement sensible n'est recensé à proximité de l'installation. Le trafic généré par l'activité est réduit et principalement lié aux véhicules du personnel, le trafic poids lourds étant de 10 PL/j environ.

La conception des locaux et la gestion des rejets de toutes natures seront conformes aux prescriptions liées à la législation des installations classées (notamment celles des arrêtés du 23 mars 2012 et du 14 décembre 2013 applicables aux installations classées soumises à Enregistrement sous les rubriques 2220 et 2221). Le SDIS et les corps d'inspection (DREAL et DDTM) ont été rencontrés en amont de la phase de conception du projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet comprendra :

- le dépôt d'un permis de construire (surface de plancher créée inférieure à 10 000 m²)
- une demande d'autorisation de défrichement 4,2 ha au maximum (2,5 ha pressenti actuellement)
- une demande d'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées qui comprendra une consultation publique
- une demande d'autorisation de déversement pour le raccordement des eaux usées sur le réseau d'assainissement (en cours)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
47. Premiers boisements et déboisements. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	4,2 ha ensemble du terrain

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

89 Rue de la Création
ZAC NICOPOLIS
83170 Brignoles

Parcelles d'implantation situées en
section BS. Surface de terrain 4,2 ha

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6 ° 0 9 ' 2 7 " E Lat. 4 3 ° 2 4 ' 0 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 2 située à 3,5 km du futur site d'implantation (Ripisylves et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone couverte par un arrêté de biotope sur la commune de Brignoles. La zone la plus proche est située à 7,8 km à l'Est (Lacs temporaires de Gavoty, Redon et Bayonny)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional de la Sainte Baume est recensé à 6,5 km à l'Ouest de la zone d'activité de Nicopolis. La réserve nationale de la Plaine des Maures à 21 km à l'Est
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet de (PPBE)3ème échéance - Juillet 2018. La commune de Brignoles est concernée car traversée par l'autoroute A8. Le futur site d'implantation n'est pas concerné par les zones d'exposition. Le PLU a classé (Arrêté du 7 juin 2000) la DN7 permettant l'accès à la ZAC de Nicopolis comme axe bruyant. Le terrain d'implantation est situé hors zone d'exposition.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Future implantation en ZAC non concernée par des rayons de protection MH et non incluse en aire de mise en valeur. Les monuments historiques les plus proches sont Le Menhir de Champduy au Nord Est (3,25 km) et La Commanderie de Saint Christophe au Nord-Ouest (3,5 km).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon Sig.reseau-zones-humides.org Les visites de site n'ont pas permis d'identifier de traces d'hydromorphie quelconques. La profondeur des sols est très limitée avec une roche affleurante à la surface (formation monotone du Jurassique dolomitique).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Brignoles, les informations suivantes sont recensées : Arrêté du 11 février 1999 PPRn inondation (cours d'eau caramy). Le site n'est pas situé en zone inondable. Aucun PPRT n'est établi sur la commune
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un seul site a été identifié comme pollué sur la commune: le site de l'entreprise «Matériaux réunis», implanté dans la zone d'activités des Consacs, dont l'activité consiste en l'entreposage et le négoce de matériaux de construction. Le projet ne se situe pas dans cette zone. Le terrain est actuellement occupé par un bois.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune située dans la zone de répartition des eaux Caramy Issole (Arrêté préfectoral du 15 janvier 2015 précisant la liste des communes incluses dans la ZRE BV de Caramy et Issole). L'alimentation en eau du site sera réalisé par le réseau public. Aucun forage ou prélèvement privé n'est associé à ce projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site non concerné par le captage du puits de Pélicon. Le site est localisé, comme l'ensemble de la ZA de Nicopolis dans le périmètre du forage de Nicopolis. Selon les données ARS, ce périmètre est non actif. Les 2/3 Ouest de la parcelle sont situés dans le périmètre de protection rapproché, le 1/3 Est dans le périmètre de protection éloigné. Toutes mesures sont prises pour supprimer les risques d'infiltration ou d'écoulements accidentels : rétention sous capacités liquides, bassin de confinement étanche. le site utilise très peu de produits chimiques (que des produits de lavage)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit recensé sur la commune de Brignoles.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation du projet n'est pas située en zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche est la ZSC Val d'Argens située à 5,7 km au Nord de la zone d'implantation. L'autoroute A8 se trouve entre la zone Natura et le site. Les autres sites sont distants de plus de 15 km (ZPS et ZSC Plaine des Maures située au delà de l'A 57 à l'Est, et ZSC/psic Sainte Baume à l'Ouest).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé recensé sur la commune de Brignoles. Le site naturel classé le plus proche est le site Partie des rives du Lac de Besse au Sud-Est du site (5,2 km)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<p>Ressources</p> <p>Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Approvisionnement en eau du site par le réseau d'adduction publique. La consommation journalière du site sera au terme du projet (montée en puissance douce de 2020 à 2027) de 49 m³/j.</p> <p>Aucune forage ou prélèvement ne sera directement réalisé dans le milieu naturel.</p>
<p>Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Est-il excédentaire en matériaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le terrain présente une déclivité marquée mais le projet prévoit de réemployer les déblais issus du site pour égaliser le niveau du terrain. Sur la base des estimations réalisées, le projet ne sera ni déficitaire, ni excédentaire en matériaux.</p>
<p>Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>cf. ci-dessus</p>
<p>Milieu naturel</p> <p>Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le terrain n'est pas inclus dans les zones de protection de la tortue Hermann et n'est concerné par aucune zone de protection. La surface à défricher, en bordure Sud d'une vaste zone forestière de plusieurs km² est réduite (0,042 km² max). Il n'y aura aucune rupture de continuité écologique (cf. carte IGN). Un inventaire récent (2017 : projet de désenclavement de la ZA) n'a mis en évidence aucune zone à enjeu à l'Ouest de la vallée du Roudai, vers la ZA. Le boisement est dominé par le Chêne vert, Chêne pubescent et Pin d'Alep. Un inventaire faune/flore est en cours de réalisation par un cabinet spécialisé spécifiquement dans le cadre de ce projet.</p>
<p>Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les espèces recensées au niveau de la zone Natura 2000 la plus proche ne comprennent aucun oiseau. Différentes espèces de chauve souris sont recensées. Un corridor a été identifié le long de la vallée du Roudai à l'Est du site. Le projet n'impacte pas cette zone. De nombreux projets en cours d'implantation dans la zone d'activités ont conduit à défricher des parcelles situées à l'Est du site, à l'Ouest et au Nord Est. Le projet situé à hauteur de ces voisins n'impliquera pas de rupture de la continuité écologique. Selon les espèces recensées, le calendrier des travaux assurera l'absence d'impact significatif sur les espèces animales qui seront déplacées un peu plus au Nord. Le dossier ICPE comportera une étude préliminaire d'incidence Natura 2000.</p>

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation n'est concerné par aucune zone naturelle protégée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le présent projet sera réalisé dans une zone d'activité existante. L'implantation sera réalisée sur les parcelles Nord de la zone d'activité actuellement boisées. Une autorisation de défrichement est donc associée au présent projet. Cette demande d'examen au cas par cas a été constituée en amont de cette demande. Le présent projet est en accord avec les documents d'urbanisme actuels (PLU).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention des risques technologiques n'est recensé sur la commune de Brignoles.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de prévention du risque inondation a été approuvé en 1999. La zone de Nicopolis et les parcelles d'implantation du présent projet ne sont pas concernées par le risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité projetée est de nature agroalimentaire. La fabrication de pâtisseries n'implique pas de risque sanitaire particulier. La production de froid sera associée à des installations de refroidissement de type tour adiabatique supprimant le risque de dispersion légionelles. La production de vapeur sera réalisée par une chaudière alimentée en gaz naturel, les rejets atmosphériques seront donc limités et très faibles en ce qui concernent le soufre ou les particules
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic sera principalement lié à la circulation des VL du personnel (163 personnes). Le trafic PL sera réduit et engendrera une circulation de 10 rotations par jour en pointe. La proximité immédiate des grands axes de circulation n'impliquera pas de gêne particulière.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements techniques engendrent des émissions sonores. Ceux ci sont cependant de taille réduite et seront soit implantés dans des locaux maçonnés ou en caisson. L'activité en elle même ne génère pas d'émission sonore importante.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La cuisson de pâtisserie génère quelques odeurs douces ponctuelles uniquement au droit de l'établissement. Il n'y aura pas de stockage des effluents sur site (raccordement au réseau d'assainissement. les déchets organiques sont triés, stockés en containers dans des locaux réfrigérés et régulièrement enlevés.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les installations de type compresseurs sont placés sur silent blocs ou dispositifs analogues.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les voies de circulation de la ZA sont éclairées (émissions extérieures). L'éclairage de l'établissement sera essentiellement liés aux aires de stationnement. Cet éclairage sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur (arrêté de décembre 2018) : couleur et positionnement limitant l'impact sur l'avifaune nocturne et la pollution lumineuse. Mise en place de détecteurs lorsque l'éclairage continu n'est pas nécessaire pour des raisons de sécurité.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit des rejets associés aux installations de combustion. Les deux chaudières fonctionneront au gaz naturel. Leur puissance est limitée (P inférieure à 3 MW). La hauteur des cheminées assurera une dispersion efficace des fumées. Le rendement énergétique sera régulièrement contrôlé. La nature du combustible induit des émissions faibles à l'atmosphère.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront collectées par un réseau spécifique. Les eaux de voiries seront traitées par un séparateur hydrocarbures de classe 1 et régulées par un bassin. Ce bassin, étanche sera muni d'une vanne de confinement pour éviter toute pollution du milieu naturel en cas de sinistre ou de déversement accidentel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux sanitaires seront raccordées au réseau d'assainissement. Les eaux usées le seront également mais après prétraitement sur le site (dégrillage, dégraissage, flottation). Une autorisation de déversement est en cours de réalisation avec le gestionnaire des installations d'épuration. La station d'épuration, spécifique à la zone Nicopolis et ayant fait l'objet de travaux récents est suffisamment dimensionnée pour recevoir les flux polluants liés à l'activité.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La principale production de déchets correspond aux déchets organiques et aux déchets d'emballage. Le service de maintenance produit quelques déchets dangereux en petites quantités (huiles, batteries..). Chaque type de déchets est trié et bénéficie d'une filière de collecte et de traitement autorisée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone d'activités déjà occupé par de nombreux établissements de tailles diverses. D'importants sites logistiques sont présents à proximité de la future unité de fabrication de pâtisseries.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conforme à la destination de la zone et au règlement d'urbanisme applicable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Divers établissement sont en cours d'implantation dans la zone. Une voie de désenclavement de cette zone est également en projet et sera créé à l'Est du site. Une centrale d'enrobage est en cours de réalisation (société Colas avis de l'AE du 04/04/2019). Les impacts liés à ce projet seront principalement gérés à la parcelle et n'auront que peu d'impact au delà. Les émissions atmosphériques ou sonores seront peu importantes et pas de nature à modifier sensiblement la qualité actuelle environnante. Les rejets d'eaux pluviales et usées seront dûment autorisés par le gestionnaire pour éviter les impacts négatifs avec d'autres émissions que les installations de la zone d'activités ne seraient pas susceptible de gérer.

Ce type d'activité, soumis à la législation sur les installations classées, doit respecter un ensemble de prescriptions destiné à réduire tout impact dans l'environnement proche. Le projet de Compagnie des Pâtisiers a été pensé pour respecter l'ensemble de ces dispositions.

Des projets de plantation d'une vigne à l'Ouest de la ZA de Nicopolis (Avis AE 16/04/2018 et AE 01/08/2018 : examens au cas par cas relatif à un défrichement) est recensé à 2 km à l'Ouest du site. Celui-ci n'aura pas d'impact cumulé avec le présent projet.

Les différents projets cités ci-avant n'ont pas donné lieu à étude d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures suivantes sont retenues par le projet :

- eaux pluviales : traitement et régulation des eaux à la parcelle avant rejet au réseau de la zone (lui même muni de bassin),
- eaux usées : prétraitement sur site et délivrance d'une autorisation de déversement en cours,
- odeurs : les déchets (local réfrigéré, enlèvement régulier) et les eaux usées sont gérés pour supprimer tout risque d'odeur,
- lumière : l'éclairage sera porté à son minimum et de nature à limiter l'impact sur l'avifaune notamment (éclairage vers le sol, détecteur, lumière jaune...),
- déchets : tri et filière de collecte autorisée
- santé : choix d'installation de refroidissement sans risque de dispersion légionelles
- pollution par déversement : rétention sous capacité liquide, bassin de confinement étanche permettent de stocker tout déversement accidentel ou eaux liées à un sinistre.
- bruit : choix d'équipement peu bruyant et implanté en local maçonné ou sous caisson.
- émissions atmosphériques : utilisation du gaz naturel, combustible peu polluant,
- défrichement : surfaces défrichées uniquement liées aux surfaces nécessaires. Bois coupé à destination d'une chaufferie biomasse, inventaire faune/flore sur parcelle d'implantation et au delà (zone OLD)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé dans une zone d'activités autorisée, largement occupée par de nombreux établissements. Plusieurs chantiers sont en cours dans cette zone et concerne l'implantation d'établissements similaires. Le présent projet est associé à plusieurs démarches administratives (autorisation de défrichement, PC) dont l'une (dossier de demande d'Enregistrement ICPE) fera l'objet d'une consultation publique. Cette procédure d'enregistrement permettra également de basculer l'instruction du dossier en autorisation au cas où ce projet serait considéré pendant son instruction comme sensible. De nombreux acteurs (représentants de la CA Provence Verte, mairie, DDT, DREAL, SDIS) ont été rencontrés ; à ce stade, le teneur du projet et sa localisation n'ont pas été sources de remarque particulière. Une étude Faune/Flore sera réalisée par un cabinet spécialisé et jointe au dossier précité. Pour ces raisons, il nous semble que ce projet puisse être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Piece n°7 _ Surfaces défrichées sur fonds cadastral

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Marseille

le,

2/05/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

MS IMMOBILIER

45, avenue André Roussin
13016 MARSEILLE

Tél : 04 96 15 25 90 - Fax : 04 96 15 25 65
RCS Marseille : 815 336 094